

---

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE**

Original: anglais

**Quatrième session****Doha, 9 - 13 novembre 2001**

### SAINT-SIÈGE

Déclaration de S. E. l'Archevêque Diarmuid Martin  
Observateur permanent auprès de l'OMC

*(Prenant la parole en qualité d'observateur)*

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes remerciements et mes félicitations à S.A. Cheikh Ahmad Bin Al Khalifa Al Thani et au peuple du Qatar pour leur hospitalité et les excellentes dispositions qui ont été prises pour nous accueillir à l'occasion de cette conférence. Ma délégation remercie également le Président du Conseil général pour leurs efforts incessants lors des préparatifs.

Le Saint-Siège espère que cette quatrième Conférence ministérielle de Doha sera la "Conférence du développement" de l'OMC, et restera comme telle dans les mémoires.

Il est dans l'intérêt de tous que les économies les plus pauvres soient intégrées dans un système commercial mondial équitable. Favoriser le développement de ces pays, c'est contribuer au progrès global, à la sécurité internationale et à la paix dans le monde. Dans une économie mondialisée, personne ne peut être insensible à la situation de ceux qui sont marginalisés. La participation de tous est une valeur économique autant que morale.

Que l'on ne se méprenne pas: le monde a besoin d'une Organisation mondiale du commerce. Les pays pauvres en particulier ont besoin d'un système équitable et fondé sur des règles qui leur permette de participer au commerce mondial dans des conditions d'égalité des chances autant que possible. Cet objectif de la participation de tous est nécessaire à la fois pour la justice et pour l'efficacité économique à long terme.

La libéralisation du commerce peut être très bénéfique pour les pays pauvres. Trop souvent, pourtant, cette affirmation est restée du domaine de la théorie voire même de l'idéologie. Pour l'avenir, l'Organisation mondiale du commerce doit évaluer plus précisément la façon dont la libéralisation du commerce affecte les pays pauvres en termes concrets et vérifiables, pays par pays. Elle doit aider à identifier les facteurs qui empêchent toujours les pays en développement d'obtenir les avantages qu'ils attendent de leur participation au système commercial mondial. Elle doit tirer les leçons et, le cas échéant, les appliquer, de l'expérience des pays qui ont réussi à mettre le commerce au service du développement. Elle doit appliquer des mesures qui contribuent à corriger tout ce qui pénalise les pays les plus pauvres. Le Saint-Siège se félicite des efforts qui ont déjà été accomplis dans cette direction. Il faut maintenant les traduire en une réalité durable.

L'OMC ne peut se dispenser d'examiner ses résultats à la lumière des objectifs primordiaux de développement fixés par la communauté mondiale pour lutter contre la pauvreté. Au cœur de ces objectifs de développement, il y a l'être humain. Ce sont la créativité et la capacité d'innovation des hommes et des femmes qui constituent l'élément moteur de toute économie moderne. Ce sont eux, les individus, les familles, qui sont les victimes de la récession économique.

Je ne voudrais aborder que deux questions spécifiques ayant trait au commerce qui présentent un intérêt particulier pour ce qui est de favoriser le développement humain dans les pays les plus pauvres aujourd'hui. La première est celle du rapport entre les règles commerciales, en particulier les règles de propriété intellectuelle, et la santé. Les gouvernements sont foncièrement responsables de la protection de la vie et de la sécurité de leurs citoyens. La Conférence ministérielle devrait donner clairement à entendre que rien dans les règles du système commercial international ne doit empêcher les gouvernements de répondre aux impératifs de santé publique. Lorsque ces règles admettent une certaine souplesse, les efforts devraient se concerter pour que la souplesse joue pleinement, rapidement et sans entraves.

Le second point concerne l'accès aux marchés des produits pour lesquels les pays les plus pauvres ont un avantage. Dans le commerce international, comme dans tout secteur, il y a des règles spéciales pour protéger les plus faibles. Le maintien du protectionnisme et d'autres pratiques commerciales qui confèrent des avantages disproportionnés aux secteurs les plus prospères des économies de la planète ne peut constituer la base d'un système équitable fondé sur des règles. Des réformes dans le domaine de l'accès aux marchés pour les produits des pays pauvres, en particulier dans les secteurs de l'agriculture et les textiles, ne peuvent être écartées indéfiniment sans causer des dommages irréparables au système commercial multilatéral lui-même.

L'application plus équitable d'un système commercial mondial fondé sur des règles est une dimension essentielle de la politique du développement. Les pays les plus pauvres obtiendront davantage de succès pour ce qui est des questions liées au commerce si celles-ci s'inscrivent dans une conception plus large du développement et de la solidarité. Une assistance technique doit être apportée pour faciliter la mise en œuvre des Accords de l'OMC existants mais aussi pour améliorer la capacité commerciale des pays pauvres. L'accès aux médicaments doit s'accompagner d'investissements programmés dans un système de santé efficace. L'accès aux marchés doit s'accompagner d'investissements pour l'amélioration des méthodes et des normes de production.

Il est clair que l'OMC ne peut prendre en charge tous les aspects d'un programme de développement aussi vaste. Nous devons respecter le mandat de l'OMC qui se limite au commerce. Mais nous devons également nous rappeler que c'est le même consensus de gouvernements qui opère dans les autres organisations, y compris celles qui ont pour but de protéger les normes du travail et l'environnement. Il faut une vision coordonnée du développement et une coopération structurée entre les institutions pour que les actions relatives au commerce et les actions relatives au développement soient menées de concert. Le pape Jean-Paul II nous rappelle que l'économie n'est qu'un aspect, qu'une dimension de l'activité humaine dans son ensemble et que la liberté économique n'est qu'un élément de la liberté humaine. Puisse cette Conférence ministérielle être l'occasion d'élaborer des politiques commerciales qui deviennent véritablement l'un des moteurs du développement intégré de l'humanité tout entière.

---